



Formation Récolte et transformation de bourgeons et jeunes pousses (gemmothérapie)

Les 15 et 16 Mars 2022 à Esplas de Sérou (09)

Objectifs pédagogiques

Acquérir les bases pour démarrer des récoltes et transformations et avoir la capacité de mettre en place une gamme de produits à base de plantes à commercialiser et de pouvoir les conseiller dans un cadre légal.

Public visé

Producteurs.trices de PPAM installé.e.s, en accord avec le cahier des charges SIMPLES.

Prérequis : Aucun.

Intervenant : Roland Poussin, producteur de PPAM SIMPLES depuis 35 ans

Lieu, Dates et Horaires

Les 15 et 16 mars 2022

Au gîte Le Carmil, Layos et chez Roland Poussin, Goutte rouge 09420 Esplas-de-Sérou

Contenu (sorties terrain en fonction de la météo)

Apport théorique :

- définitions, historique, rappels de botanique, étude des différents solvants.
- Le débouillage des bourgeons, les cellules à méristèmes
- Résumé des propriétés connues des bourgeons et jeunes pousses
- Calendrier des récoltes : selon le climat et l'altitude
- Législation pour la commercialisation

Apport pratique (sorties terrain):

- Reconnaissance des arbres et arbustes
- Techniques de prélèvement de la sève de bouleau, des bourgeons et jeunes pousses
- Techniques de transformation : stabilisation sur site, macération et filtration, dilution et dynamisation

Méthodes pédagogique : Pour la théorie : Le formateur illustrera son exposé à l'aide de schémas et de documents distribués, d'ouvrages à disposition des stagiaires, utilisation d'un Paper-board. Pour la pratique : Pratique de récolte et manipulation par les stagiaires avec des outils adaptés à la récolte, bocaux et récipients, flores pour la reconnaissance botanique.

Modalités d'évaluation des acquis : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation. **Modalités d'évaluation de la satisfaction** : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 2 jours, 14h00
Date limite d'inscription 05/03/2022
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(336€)
Producteurs SIMPLES non VIVEA → 70€
Autres publics : 150€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil

Restauration Cuisine équipée à disposition.
Prévoir de quoi faire vos repas.

Hébergement Possibilité d'être hébergé.e sur place les nuits des 14 et 15 Mars (préciser si besoin sur le bulletin d'inscription en page 2) au gîte Le Carmil en chambre de 1 à 4 personnes (25€/nuit, draps compris). Contact du gîte pour plus d'infos : 06 81 77 33 99

Responsable de stage :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou
secretariat@syndicat-simples.org

Animatrice de la formation sur place :

Béatrice Hamel : beatrice.hamel@free.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



Bulletin d'inscription

Formation : Récolte et transformation de bourgeons et jeunes pousses (gemmothérapie)

Les 15 et 16 Mars 2022 à Esplas de Sérou (09)

**A retourner par courrier avant le 5 Mars à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST**

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

Coût de la formation

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **150 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Hébergement

- Je souhaite dormir sur place la nuit du 14/03
- Je souhaite dormir sur place la nuit du 15/03

(Prévoir de quoi régler 25€/nuit sur place)

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :